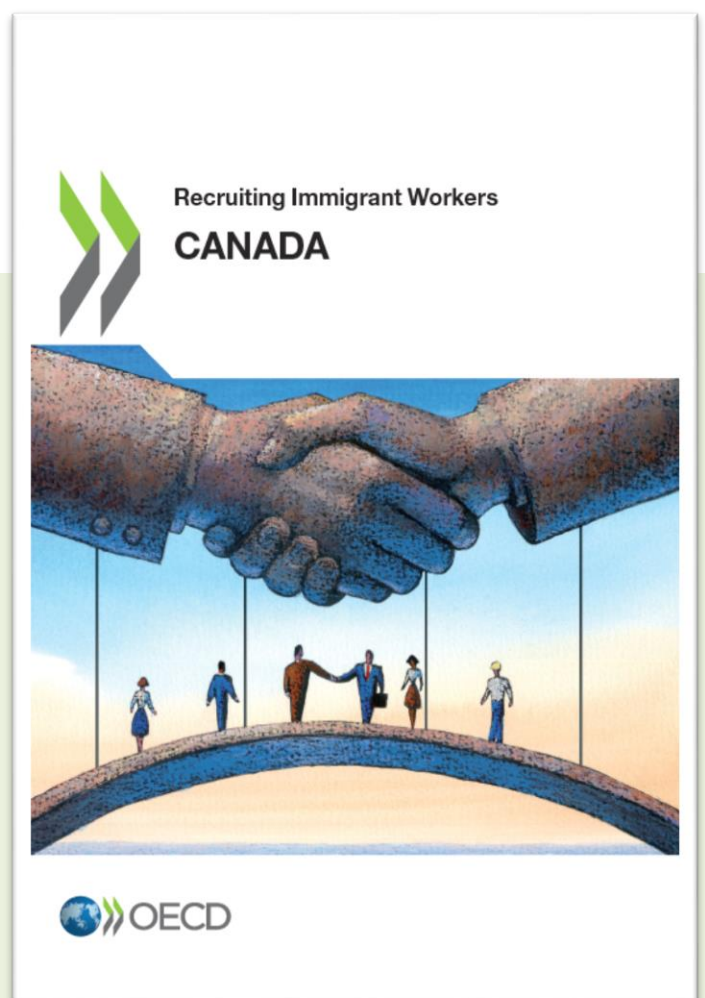


Étude de l'OCDE

Le recrutement des travailleurs immigrés : Canada 2019

Principales constatations et
recommandations

13 août 2019
Toronto



Principales constatations

- *Le Canada a la population immigrante la plus instruite ainsi que le programme de migration de la main-d'œuvre le plus ancien et le plus élaboré de tous les pays de l'OCDE.*
- *La plupart des indicateurs et des travaux de recherche montrent que la migration de la main-d'œuvre a eu un effet largement positif sur le Canada.*
- *La recherche axée sur les politiques et une surveillance constante des résultats, combinées à une expérimentation continue au moyen de nouveaux projets pilotes, sont les points forts du régime canadien.*
- *Il y a une importante discrétion ministérielle, laquelle doit cependant être utilisée avec parcimonie.*
- *Le nouveau système à deux niveaux Entrée express, lequel sélectionne les migrants sur la base de déclarations d'intérêt, a grandement amélioré la gestion de la migration de la main-d'œuvre.*
- *L'Entrée express est le système de sélection le plus sophistiqué de l'OCDE.*
- *La plupart des lacunes du système en place pour la sélection des travailleurs migrants permanents ont été comblées par les réformes récentes, mais l'admission et la sélection finale pourraient gagner en concordance grâce à l'application de critères harmonisés dans les processus d'inscription au bassin de candidats et de sélection.*
- *L'Entrée express permet la sélection de travailleurs de métiers spécialisés, mais la principale voie d'accès n'est pas le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), lequel devrait être aboli. Une grille d'admission unique évoluée, basée sur les critères minimaux du Système de classement global, garantirait l'application de normes communes pour tous les travailleurs migrants hautement qualifiés fédéraux. Les facteurs clés du Système de classement global, plutôt que l'actuel système de points du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), devraient servir de base pour cette grille d'admission. Cela simplifierait le système et permettrait l'application de normes communes en matière de langue et d'éducation pour tous les travailleurs migrants fédéraux. Par conséquent, les cheminements présentement distincts du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et de la catégorie de l'expérience canadienne pourraient être fusionnés en une voie d'accès.*
- *Des ajustements au Système de classement global permettraient d'améliorer davantage la sélection et d'alléger le fardeau administratif en remplaçant l'étude d'impact sur le marché du travail par des vérifications de l'intégrité.*

- *La reconnaissance des titres de compétences étrangers est un défi clé, notamment en raison du régime fédéral canadien. Des mesures incitatives pourraient encourager les migrants potentiels à entreprendre une démarche d'agrément dans les professions réglementées avant leur arrivée, et des moyens de faciliter l'agrément avant l'arrivée devraient être mis à l'essai.*
- *La migration régionale au Canada a connu une forte croissance au cours des deux dernières décennies, bien que la plupart des migrants sélectionnés pour habiter dans des régions résident dans des zones urbaines à l'intérieur des provinces et territoires concernés.*
- *Les migrants choisis par les provinces et les territoires présentent un profil de compétences inférieur à celui des migrants sélectionnés par le gouvernement fédéral, mais leurs résultats initiaux sur le marché du travail sont meilleurs et leurs taux de rétention sont élevés, ce qui donne à penser que les cheminements fédéral et provinciaux-territoriaux sont complémentaires. Malgré les bons résultats initiaux des travailleurs migrants sélectionnés par les provinces et les territoires, une surveillance continue est nécessaire, et la croissance future des désignations provinciales devrait passer par Entrée express.*
- *La mise en place d'un projet pilote temporaire régional permettrait aux provinces et aux territoires de répondre plus adéquatement aux besoins de main-d'œuvre régionaux cycliques ou saisonniers qu'il est impossible de combler autrement, sans devoir recourir à la migration permanente par voie de désignation provinciale.*
- *Le Canada est devenu un chef de file mondial des services d'intégration avant l'arrivée, mais la participation demeure faible. Le lien entre intégration et rétention dans le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique est prometteur, et cette avenue pourrait être explorée davantage.*
- *Bien qu'elles soient en croissance, les transitions internes sont moins courantes qu'ailleurs. La migration temporaire de la main-d'œuvre au Canada est forte, mais sert largement à d'autres fins que les besoins particuliers du marché du travail.*
- *L'incidence qu'ont les travailleurs migrants temporaires détenteurs de permis de travail ouverts sur le marché du travail est mal connue. Un suivi plus serré de cette question est donc recommandé.*
- *Les conditions favorables encouragent les étudiants internationaux à travailler et à demeurer au pays. Ces dernières années, le Canada a affiché l'une des croissances les plus importantes des pays de l'OCDE quant au nombre d'étudiants internationaux.*
- *L'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) menée dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires est élaborée et encourage la migration par des voies permanentes plutôt que temporaires, surtout pour les postes à salaire supérieur. Bien que la récente mise en œuvre de la Stratégie en matière de compétences du Canada ait simplifié et accéléré les formalités pour certains sous-groupes, la mise en œuvre générale demeure complexe et des améliorations doivent être envisagées en vue de simplifier le processus, notamment en ce qui a trait aux renouvellements dans la catégorie des postes à salaire élevé.*

- *Étant donné que la plupart des aides familiaux quittent ce travail après la résidence permanente, des périodes de transition prolongées doivent être envisagées.*
- *Le solide cadre de gestion de la migration qui est en place et l'adaptation rapide aux changements font la renommée du système canadien.*

Recommandations

Renforcer la cohérence et la sélection de la migration permanente de la main-d'œuvre

- Harmoniser les exigences d'admission au bassin de candidats avec les critères essentiels de sélection dans Entrée express. Élever au NCLC 7 l'exigence d'admission minimale pour la première langue officielle, comme c'est le cas actuellement pour le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral). De même, appliquer une exigence de qualification minimale pour l'admission au bassin de candidats d'Entrée express.
- Avec ces exigences minimales communes, envisager de fusionner la catégorie de l'expérience canadienne avec le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) en un cheminement unique.
- Abolir le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral).
- Envisager d'accorder des points pour l'expérience de travail canadienne (dans le facteur essentiel) sur la base du traitement relatif associé au dernier emploi au Canada, plutôt que sur la durée de l'expérience de travail et la classification des professions.
- Au facteur de la transférabilité des compétences, accorder le maximum de points d'interaction pour l'expérience de travail canadienne après une période de trois ans seulement, par souci d'uniformité avec la période donnant droit au maximum de points pour l'expérience de travail à l'étranger.
- Éviter les changements fréquents dans l'octroi de points de bonification et garder en mémoire que ces derniers peuvent changer considérablement la composition du bassin de candidats sélectionnés.
- Améliorer l'information sur le processus que doivent suivre les migrants qui prévoient d'exercer une profession réglementée.
- Permettre aux demandeurs qui prévoient d'exercer une profession réglementée d'entreprendre une démarche d'agrément avant leur arrivée au pays et les encourager à le faire, notamment avec la création d'un visa particulier pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers.
- Continuer de promouvoir la normalisation et l'harmonisation de la reconnaissance des titres de compétences étrangers. Recueillir systématiquement des données sur la reconnaissance des titres de compétences étrangers et les communiquer aux différentes parties intéressées ainsi qu'aux gouvernements fédéral et provinciaux-territoriaux concernés. Exiger des organismes d'agrément qu'ils effectuent l'évaluation initiale des compétences des migrants comme point de départ de la démarche d'agrément.
- Envisager d'accorder le maximum de points de transférabilité des compétences aux candidats détenant l'agrément dans une profession réglementée dans leur province de destination à l'arrivée.

- Faire le suivi des professions adoptées par les immigrants en plus de celles dans lesquelles ils prévoient de travailler, afin de dégager et de combler les écarts possibles, notamment au regard de la surqualification des travailleurs migrants.
- Envisager d'abolir l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) pour la migration permanente et de la remplacer par des vérifications de l'intégrité, ou prévoir une échelle de points différenciée avec et sans une EIMT.
- Déterminer plus exactement si le calcul distinct des points pour les migrants avec conjoints dissuade ces migrants d'emmener leur famille. Si c'est le cas, envisager des mesures correctives.

Mieux cibler la gestion de la migration temporaire de la main-d'œuvre

- Envisager de faciliter le processus d'EIMT pour le renouvellement des permis temporaires, notamment pour les travailleurs étrangers temporaires occupant un poste à salaire élevé.
- Envisager d'établir un concept d'employeur fiable pour les compagnies utilisant largement le Programme des travailleurs étrangers temporaires, en prenant appui sur les expériences de la Stratégie en matière de compétences mondiales.
- Explorer la possibilité d'associer les visas de travail temporaires à des professions et à des provinces particulières plutôt qu'à des employeurs.
- Envisager d'exiger de plus longues périodes d'exercice de la profession au Canada avant de permettre l'accès à la résidence permanente pour les aides familiaux.
- Surveiller l'incidence de la migration temporaire sur le marché du travail, en particulier dans le cadre du Programme de mobilité internationale.

Améliorer la cohérence des éléments provinciaux-territoriaux de gestion de la migration

- Fonder la croissance future du Programme des candidats des provinces (PCP) principalement sur Entrée express, ce qui uniformisera les délais de traitement et les normes minimales en matière de langue et d'éducation.
- Continuer de suivre les résultats pour les résidents permanents sélectionnés par les provinces et les territoires.
- Redoubler d'efforts pour promouvoir l'établissement hors des grandes villes, en prenant appui sur les projets pilotes menés dans des régions rurales et en Atlantique.
- Surveiller les résultats des nouveaux programmes pilotes de promotion de l'établissement de migrants dans les provinces atlantiques et les régions rurales des provinces et des territoires.
- Envisager de lancer des programmes pilotes de migration temporaire de la main-d'œuvre dans les régions.

Renseignements complémentaires : www.oecd.org/fr/migrations

Personnes-ressources : Thomas.Liebig@oecd.org ou Elisabeth.Kamm@oecd.org